



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMPLEXE DE BELLEVUE

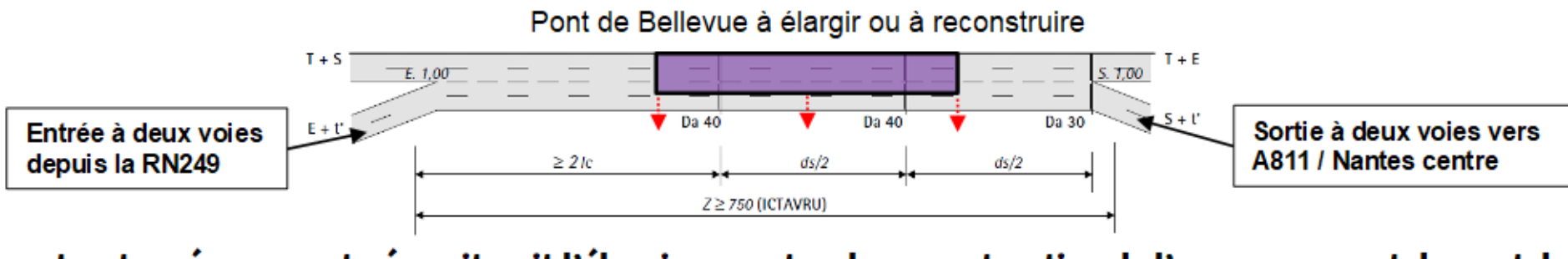
Liaison RN249 > Pont de Bellevue amont > A811
(périphérique extérieur)

Entrée à 2 voies depuis la RN249 vers A811 en passant sur pont amont

L'aménagement d'une entrée à deux voies provenant de la RN249, suivi d'une sortie à deux voies vers l'A811, avec ainsi 4 voies sur le pont de Bellevue, amène de fortes contraintes.

Ce type d'aménagement est formellement déconseillé par les guides de conception, du fait des trop nombreuses manœuvres de changements de file qu'elle génère sur un faible linéaire.

Configuration formellement déconseillée :



En effet, la largeur roulable projetée disponible de l'ouvrage amont, sans élargissement, est de 14.00m (avec la BAU de 3.00m qui remplace la piste cyclable existante). Pour faire passer 4 voies sur l'ouvrage amont, il faudrait une largeur roulable minimale de 17,00m avec une BAU de 3,00m.

Cet aménagement nécessiterait l'élargissement ou la reconstruction de l'ouvrage amont du pont de Bellevue.

Cette option n'a pas été retenue compte tenu des difficultés techniques et des impacts considérables sur le foncier, l'habitat, l'environnement, et les coûts.

Entrée à 2 voies depuis la RN249 vers A811 en passant sur pont amont

Une configuration alternative pour l'aménagement d'une entrée à deux voies depuis la RN249 suivi d'une sortie à deux voies vers l'A811, est envisageable d'après les guides de conception, avec 3 voies sur le pont de Bellevue. Cette configuration évite d'élargir / reconstruire l'ouvrage amont du pont de Bellevue.

Les variantes bis proposées dans l'étude prévoient déjà l'aménagement de l'entrée à deux voies (type Ea2 indiquée sur le schéma).

L'étude d'aménagement de la sortie à deux voies vers l'A811 ne faisait pas partie de la commande initiale de la Décision Ministérielle. Elle n'a donc pas été étudiée dans le projet actuel.

Au vu des observations issues de la concertation, sa faisabilité et son opportunité seront étudiés.

Cet aménagement nécessiterait a minima la reconstruction de l'ouvrage OH8 (cf. localisation ci-contre)

